



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2024/10/149**  
Finances locales – décisions modificatives

**OBJET :** Admission en non-valeur 2024

**Séance du 14 octobre 2024**  
**Date de convocation : 8 octobre 2024**  
**Membres en exercice : 33**  
**25 présents – 31 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON  
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON  
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET  
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

**Absents :**

Sandrine RIOS  
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

**RAPPORTEUR** : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

**EXPOSE** : La non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable suite à l'insolvabilité du débiteur ou dans l'échec du recouvrement (ex : créance inférieure aux seuils des poursuites sur le plan local).

L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis à vis de son débiteur. Elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but d'enlever des écritures de prise en charge comptable les créances irrécouvrables.

Pour donner suite aux propositions de monsieur le receveur municipal, monsieur le maire soumet à l'acceptation du conseil municipal les produits et taxes irrécouvrables suivants :

<b>ANNEE</b>	<b>TITRE</b>	<b>NOM REDEVABLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>PRESTATION</b>
2012	221	LEGRAND KARINE	25,00 €	Accueil ALSH
2012	407	DAOUDI HASSAN	4,20 €	Accueil ALSH
2012	753	LEGRAND KARINE	12,50 €	Accueil ALSH
2012	760	BARRY LUC	9,00 €	Accueil journée vacances
2019	864	MAURY JEROME	88,00 €	Stand halles septembre
2019	865	MAURY JEROME	88,00 €	Stand halles juillet
2019	866	MAURY JEROME	88,00 €	Stand halles août
2020	407	EVARD Olivier	48,85 €	Accueil ALSH
<b>TOTAL</b>			<b>363,55 €</b>	

Tous les moyens dont dispose monsieur le receveur municipal ont été utilisés.

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'admettre en non-valeur le produit irrécouvrable récapitulé dans le tableau ci-dessus et d'imputer cette somme sur les crédits ouverts au compte 6541.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**A Vauvert, le 14 OCT. 2024**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT..2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT..2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

